



Litige pour une réparation dans les trois mois de garantie

Par **pat**, le **14/04/2011** à **14:37**

Bonjour,
je viens d'acheter un véhicule dans un garage.
la voiture est garantie 3 mois pièces et main d'oeuvre
nous avons négocié le prix et demandé un contrôle technique non obligatoire (que nous avons payé) vu que le vehicule a moins de 4 ans.
le lave glace ne fonctionnait pas car il n'y avait pas de produit.
j'ai fait le plein il y a quelques jours et il ne marche pas.
le garagiste ne veut pas réparer sous prétexte que j'ai négocié le prix.
nous avons un bon de commande, un certificat de cession et le contrôle technique
pouvons nous savoir s'il doit réparer ou non puisque nous sommes toujours dans les 3 mois de garantie ?
merci d'avance

Par **monexcel**, le **27/04/2011** à **12:03**

Bonjour,

Je vous conseille d'exposer votre probleme au siteXXXXXXXX. C'est un site de juristes spécialisés dans le droit de la consommation. Vous pouvez demander un avis sur votre situation qui est gratuit.

Cordialement